



# Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale

---

## CC 66 : LES EMPLOYEURS AVANCENT À REÇULONS !

---

La commission mixte paritaire du 5 juillet devait permettre d'entendre des représentants de la DGCS et de l'UNAFORIS sur les impacts de la mise en crédits des formations sanitaires et sociales (ECTS et réforme LMD). Pour cause d'indisponibilité la rencontre qui avait été souhaitée par la FEGAPEI est reportée en septembre. La négociation a eu pour support le tableau synoptique des propositions de classification et rémunérations élaborées par les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

Le SYNEAS souhaitait que la discussion s'engage par les regroupements de métier. Nous nous sommes opposés, jugeant nécessaire de débattre de leur proposition de classification par niveau de qualification auquel seraient attachés quatre degrés pour les salariés non-cadres et trois pour les salariés cadres. Ainsi pour un poste d'éducateur il y aurait quatre possibilités de définition de poste et quatre niveaux de rémunération.

**Les cinq délégations de salariés (CFDT, CGT, CFTC, FO, CFE-CGC) ont réaffirmé dans une déclaration commune leur attachement au caractère national de la CC 66. Elles rejettent le principe des degrés et le renvoi vers « le plan local de l'association où sont identifiés et définis les contenus des métiers » (document SYNEAS).**

Concernant les regroupements de métiers, soutenus par une majorité d'organisations, **nous avons maintenu notre volonté de voir les métiers d'encadrement (techniques, hiérarchiques) classés dans un même regroupement.** Opposés à une filière management, **nous défendons la constitution d'équipes de direction et attirons l'attention sur l'importance de la culture professionnelle pour le développement de fonctions managériales satisfaisantes.** Au final deux grands groupes seraient retenus : métiers de l'accompagnement (éducation - intervention sociale - enseignement, soin - paramédical) et métiers supports (administration, gestion, logistique - formation - cadre).

La négociation se déroulant dans le cadre de l'article 3, le calendrier des rencontres est achevé. Le SYNEAS annonce qu'il représentera en septembre une demande de révision sur la base de son actuel projet. Cette annonce a soulevé un tollé de la part des organisations syndicales de salariés et amené le représentant de la Direction Générale du Travail à manifester un certain agacement face à la non-prise en compte des échanges. **Persister dans cette attitude donnerait, là encore le sentiment d'une faible volonté d'avancer dans la négociation.** Ce d'autant que si les points discutés sont importants, ils ne sont que les préliminaires des questions de fond, à savoir le coût du travail et les rémunérations en lien avec les réponses aux besoins fixés par les politiques publiques.

Ce ne sont pas les propos entendus à la Conférence salariale qui peuvent nous laisser des illusions sur les dispositions actuelles à l'égard des salariés. Insinuer qu'il faudrait un arbitrage entre l'offre de service et les salaires est inacceptable.

**Plus que jamais innovation et mobilisation seront à l'ordre du jour à la rentrée !!!**